



Service de sécurité incendie

600, boulevard Taschereau
LA PRAIRIE, (Québec) J5R 1V1

☎ 450 444-6652

*Vous êtes maintenant bien informé
pour acheter votre nouvel appareil.*

La sécurité, c'est important.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES FOYERS À L'ÉTHANOL OU BIOÉTHANOL



Division des communications – décembre 2012
Tirage : 500 exemplaires



Ce document est imprimé sur
du papier Enviro 100 de Cascades,
composé à 100 % de fibres
postconsommation et il est recyclable.





Ces foyers gagnent en popularité en raison du style moderne et du cachet particulier qu'ils apportent à un décor.

Utilisés autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ces foyers sont faciles à installer au mur ou sur une table. Toutefois, il est important de les placer à un endroit inaccessible aux enfants ou aux animaux.

La flamme est produite par la combustion de l'éthanol dans un brûleur qui est situé au centre de l'appareil. Ces foyers sont sans odeur ni fumée, mais ils dégagent une chaleur créant ainsi une ambiance raffinée. En plus, ils ne nécessitent aucune cheminée.

Par ailleurs, il est important de se rappeler que les foyers à l'éthanol ou au bioéthanol doivent absolument être installés selon les instructions détaillées dans le manuel du fabricant. Si l'installation et l'entretien de ceux-ci ne respectent pas ces instructions, leur utilisation peut s'avérer dangereuse.

Afin de bien vous renseigner sur ce type d'appareil, prenez le temps de lire les conseils suivants :

- La réglementation municipale, en vigueur depuis le 23 février 2010, stipule que tous les foyers à l'éthanol ou bioéthanol doivent être homologués en respectant les normes établies par l'Underwriters Laboratories of Canada (ULC). Soyez vigilant car plusieurs commerces vendent des appareils non homologués. Pour vous assurer de la conformité du modèle qui vous intéresse, vérifiez s'il possède une plaque avec l'inscription ULC.
- Vous devez vous procurer un permis auprès du Service de l'urbanisme avant l'installation d'un foyer.
- La réglementation municipale interdit d'installer un foyer à l'éthanol ou bioéthanol dans une chambre ou dans une salle de bain. Il est permis d'entreposer un maximum de cinq litres du liquide combustible par unité de logement. Il faut utiliser uniquement l'éthanol approuvé pour l'appareil; le dégagement en BTU peut varier selon le type d'éthanol et faire surchauffer l'appareil.
- Les meubles, les rideaux ou tous autres matériaux inflammables doivent se retrouver à une distance sécuritaire du foyer.
- Le liquide combustible utilisé pour ce type d'appareil est un produit hautement inflammable. Il est donc très important de le tenir loin de toutes sources de chaleur, de l'entreposer dans un endroit sûr et de ne jamais l'exposer directement au soleil.
- Un apport d'air suffisant dans la pièce est nécessaire parce que la combustion de l'éthanol réduit le taux d'oxygène dans celle-ci. Il faut éviter les courants d'air, car ils peuvent déplacer la flamme et constituer ainsi un danger.
- Plus précisément, un apport d'air frais est recommandé pour chaque heure de fonctionnement. Il est suggéré d'ouvrir une fenêtre ou une porte pendant cinq minutes.
- L'appareil ne doit pas fonctionner sans surveillance ou pendant votre sommeil.
- On ne doit jamais remplir un foyer lorsqu'il fonctionne ou lorsque le brûleur est encore chaud.
- On ne doit pas fumer lorsqu'on remplit le brûleur.
- Il est important de vous informer auprès de votre compagnie d'assurances avant de faire l'acquisition d'un tel appareil puisque certaines compagnies pourraient refuser d'assurer ce risque.